

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT RUE GASTON SAVE DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU
D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du lundi 26 juillet 2021, et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau
d'éclairage public, rue Gaston Save :

- la circulation sera modifiée en fonction des nécessités du chantier;
- le stationnement sera interdit devant le n°46

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place
par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. La signalisation sera maintenue pendant toute la
durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de
leur propriétaire à l'initiative des Services de Police.

Article 4 : La Directrice Générale Adjointe des Services, le Commandant de Police, le
Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 7 juillet 2021

Le Maire,



David VALENCE